



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2023-335

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture Aveyron / DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

12-2023-11-22-00001 - Objet : renouvellement de l'agrément accordant au Service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron la possibilité d'organiser des formations de sécurité incendie et d'assistance aux personnes niveau 1 (SSIAP 1). (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2023-11-22-00001

Objet : renouvellement de l'agrément accordant au Service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron la possibilité d'organiser des formations de sécurité incendie et d'assistance aux personnes niveau 1 (SSIAP 1).



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services du cabinet

**Service des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civiles**

Arrêté n°

du 22 novembre 2023

Objet : renouvellement de l'agrément accordant au Service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron la possibilité d'organiser des formations de sécurité incendie et d'assistance aux personnes – niveau 1 (SSIAP 1).

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret du président de la République en date du 05 octobre 2022 nommant Monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Aveyron ;

VU l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur ;

VU l'arrêté du 18 septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Alexandre RIZZON, directeur des services du cabinet de la Préfecture de l'Aveyron ;

VU la demande formulée par le Service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron en date du 21 septembre 2023 aux fins de renouveler l'agrément n°003 délivré le 26 mars 2018.

Sur proposition de la cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles :

ARRÊTE :

Article 1 – L'agrément permettant de dispenser des formations donnant lieu à la remise du diplôme d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes est renouvelé au bénéfice du Service départemental d'incendie et de secours de l'Aveyron sis zone d'activité de Bel Air – Rue de la sauvegarde – 12000 RODEZ.

Article 2 – L’agrément porte le numéro d’ordre **0004**. Il est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté et peut être retiré à tout moment par décision motivée du préfet de l’Aveyron.

Article 3 – Le SDIS de l’Aveyron sera chargé d’assurer la traçabilité des diplômes qu’il délivrera.

Article 4.1 – Sont agréés les formateurs SSIAP 1 suivants :

NOM	Prénom
DANTENY	Sébastien
GACH	Gilles
GASTINEAU	Olivier
NICOL	Benoît
PELAT	Simon
RIEUTORT	Serge
TOMCZAK	Benoît
VIDAL	Lin
ZAHAF	Sofiane

Article 4.2 – Tout changement de formateur sera porté à la connaissance du préfet. Il donnera lieu à un arrêté modificatif.

Article 5 – Les dossiers de demande de renouvellement seront adressés, dans les mêmes conditions que la demande initiale, au préfet de l’Aveyron, deux mois au moins, avant la date anniversaire du présent agrément.

Article 6 – Le préfet territorialement compétent devra être notifié de toute formation organisée sur le fondement dudit agrément.

Article 7 – Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux, hiérarchique ou contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans ce dernier cas, ceci dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l’Aveyron ou de sa notification.

La saisine du tribunal administratif peut également intervenir dans les deux mois suivants le rejet implicite ou explicite du recours gracieux ou hiérarchique intenté préalablement.

Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

Article 8 – Le directeur des services du cabinet et le directeur départemental des services d’incendie et de secours sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l’Aveyron.

Fait à Rodez, le 22 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
La directrice adjointe des services du
cabinet – cheffe du service des sécurités,

Sandrine BOSSE